

Fonctionnement et attributions du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés

PROGRAMME

- **Mise en place et suppression du CSE**
Quand mettre en place le CSE?
A quel niveau mettre en place le CSE?
Les représentants de proximité
Suppression du CSE
- **Les membres du CSE**
Composition du CSE
Mandat des membres du CSE
Heures de délégation
Formation des membres du CSE
- **Moyens et fonctionnement du CSE**
Moyens
Budgets du CSE
Expertises
- **Réunions du CSE**
Les participants
L'organisation de la réunion
- **Attributions du CSE**
Attributions générales
Consultations et informations récurrentes
Consultations et informations ponctuelles
Activités sociales et culturelles
- **Les Commissions**
La CSSCT
Les autres commissions

Intervenantes

- Marie-Laure LAURENT, juriste UIMM 50
- Loïse RENOUF, juriste UIMM 50



DATE & HORAIRES

6 décembre 2018

9h-12h/13h30-17h30



LIEU

LE DEZERT



TARIFS

Adhérent : 270 € HT/pers.

Non adhérent : 420 € HT/pers.



PUBLIC

Dirigeant d'entreprise, DRH, RH,
toute personne en charge du
personnel

Prérequis : Connaissances de
base en droit du travail

OBJECTIFS

- Maîtriser les nouvelles règles applicables au CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés
- Adapter le fonctionnement du CSE à celui de l'entreprise
- Anticiper la conclusion d'un accord d'entreprise sur le fonctionnement du CSE

MÉTHODE

- Les apports théoriques sont mis directement en application à travers des cas pratiques
- Remise d'un support complet